

SAAQ

Mémo

Accréditation AMF pour SAP

État de la situation

- Un délai supplémentaire est accordé aux alliances pour remettre l'accréditation de l'AMF. Les alliances ont jusqu'au 21 juin 2016 pour remettre l'accréditation à la société
- En date du 16 juin, l'éditeur SAP n'est toujours pas en mesure de remettre l'accréditation AMF à la Société. Cela s'explique de la façon suivante :
 - C'est en raison de l'organisation des différents bureaux d'affaires partout dans le monde. Pour obtenir l'accréditation AMF, les dirigeants de SAP doivent obtenir une attestation de la police locale comme de quoi ils n'ont pas de problème. Considérant que SAP est présent partout dans le monde, les dirigeants doivent obtenir les accréditations des postes de police dans plusieurs pays. Cet élément a demandé un certain temps pour que les dirigeants se rendre aux postes et achemine l'info.
- L'AMF de son côté, ne débutait pas l'analyse tant que toutes les accréditations n'étaient pas obtenues.
- La Société a communiqué avec les alliances par courriel pour leur mentionner le report de la date limite du dépôt de l'accréditation AMF au 30 septembre. Cette date avait été préalablement établie au 21 juin puisqu'il s'agit de la date initiale prévue pour le début des procédures de dialogue compétitif. Considérant le report du dialogue compétitif en raison du délai nécessaire pour compléter l'évaluation de l'étape D, la société considère que le report de cette date est adéquat.

Puisqu'il s'agit d'une procédure d'une tierce partie, soit l'UPAC, qui occasionne des délais additionnels dans la délivrance de l'accréditation de l'AMF et que les alliances n'ont pas le contrôle sur cet élément, nous jugeons adéquat le report de la date au 30 septembre, soit la date du début des procédures de dialogue compétitif.